

**Objet : Décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC à Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho, directrice à la recherche à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 dans les secteurs de gestion administrative.**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UTC en date du 29 juin 2017 portant nomination de Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho en qualité de directrice à la recherche à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature en matière administrative**

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho, directrice à la recherche, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les dépôts de réponses à appels à projets de recherche.

**Article 2 : absence ou empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho, la délégation de signature sera exercée par M. Olivier Gapenne, directeur de l'école doctorale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine Ho-Ba-Tho et de M. Olivier Gapenne, la délégation de signature sera exercée par Mme Marion Kaczkowski.

**Article 3 : prise d'effet de la présente décision**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 4 : affichage de la présente décision**

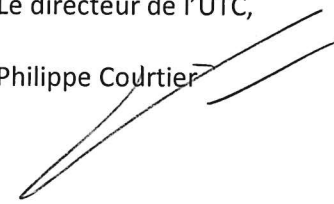
Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

**Article 5 :**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



**Original :**

*Service des affaires générales et juridiques*

**Copies :**

*Service/département/direction concerné(e)s*

*Direction des affaires financières*

*Agent comptable*

*Intéressé(e)*

*Rectorat*

**Diffusion :**

*Générale*

*Actes réglementaires*

Service des  
affaires générales et juridiques  
Aurélie Germonprez  
☎ 03-44-23-73-76  
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de Technologie  
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat  
BP 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23  
www.utc.fr